



Grille de sélection des projets

Mars 2025

Rappel du cadre de mobilisation des concours CFPPA (Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie) qui doivent prioritairement soutenir :

- **des actions de prévention favorisant l'adoption durable de comportements favorables à la santé.** La santé, considérée dans sa globalité, est associée aux notions de bien-être physique, mental et social. L'adoption durable de comportement se traduit par la capacité de la personne à intégrer des pratiques positives pour sa santé dans son quotidien.

La santé est « perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. » (Charte d'Ottawa, 1986)

- **des actions contribuant à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé** en portant une attention spécifique aux publics en situation de vulnérabilité c'est-à-dire aux personnes qui sont plus exposées que d'autres au risque de perte d'autonomie. Concrètement, sont à prioriser les actions de prévention qui mobilisent les personnes avec un faible niveau de diplôme (8 ans d'écart d'espérance de vie entre les diplômés du supérieur et les non-diplômés¹), un faible niveau de ressources (seuil de pauvreté, bénéficiaires de l'aide alimentaire...), une absence de soutien social, les retraités de métiers soumis à une forte pénibilité...

Dans ce cadre, **le caractère innovant de l'action n'est pas une condition nécessaire** pour son soutien par les CFPPA : il doit être un moyen de favoriser l'adoption durable de comportements et/ou d'atteindre les publics en situation de vulnérabilité. Par ailleurs et au-delà de chercher à couvrir l'ensemble du territoire, l'enjeu est d'abord de cibler et d'aller-vers les populations qui en ont le plus besoin et pour qui l'action aura le plus d'impact sur leur santé.



Les « synthèses et bonnes pratiques » du Centre de ressources et de preuves dédié à la prévention de la perte d'autonomie de la CNSA : **4 pages de conseils issus de revues de littérature** :

- [Nutrition : comment favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé ?](#)
- [Activité physique : comment mener un programme pour prévenir le risque de chutes ?](#)

¹ [Les écarts d'espérance de vie entre cadres et ouvriers : 5 ans chez les hommes, 3 ans chez les femmes](#)

Identification du projet

Nom du projet	
Nom du porteur	
Statut de l'action	☐ Nouvelle action ☐ Renouvellement d'une action financée une précédente année par la CFPPA Présence d'un bilan ? ☐ oui ☐ non ☐ Action présentée une précédente année à la CFPPA mais non financée
Axe du projet (un seul possible)	☐ Axe 3 : coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile (SAD) ☐ Axe 5 : développement d'autres actions collectives de prévention
Thématiques du projet (plusieurs possibles)	☐ Activité physique ☐ Alimentation ☐ Santé cognitive ☐ Santé mentale ☐ Santé auditive ☐ Santé visuelle ☐ Autre :
Bénéficiaires visés (plusieurs possibles)	☐ Domicile ☐ EHPAD

Conditions d'éligibilité

Dossier complet : ☐ oui ☐ non

Délais de dépôt des dossiers respecté : ☐ oui ☐ non

Respect du cahier des charges et des priorités de financement : ☐ oui ☐ non

Analyse des 4 points fondamentaux

A. La capacité du projet à répondre à la problématique de santé identifiée et aux besoins de la population ciblée [\[définition de « santé » page 1\]](#)

- ✓ Un projet qui s'appuie sur des **données probantes pour caractériser la situation** (problème, cause, territoire) et/ou **pour identifier les solutions** (le projet, la méthode d'intervention) a plus de chance de produire de l'impact.

Les données probantes sont des « conclusions tirées de recherches et autres connaissances qui peuvent servir de base utile à la prise de décision dans le domaine de la santé publique et des soins de santé », elles peuvent être issues de données scientifiques, expérientielles, de l'évaluation et capitalisation d'interventions, de recommandations et de synthèses. (OMS, 2004)

- ✗ Un projet qui ne précise ni la problématique de santé, ni les besoins du territoire, ni une méthode claire d'intervention nécessite des informations complémentaires.

1. Est-ce que la problématique de santé et les besoins du territoire sont identifiés et clairement documentés à partir de données fiables et pertinentes ? (ex : programme coordonné de la CFPPA, Observatoire régional de santé, Projet régional de santé, diagnostics territoriaux, savoirs issus de l'expérience...)	☐ Oui, totalement ☐ Oui, partiellement ☐ Non, très peu ☐ Non, pas du tout
2. Est-ce que le projet a pour objectif l'adoption durable de comportements favorables à la santé [définition page 1] par les participants ?	☐ Oui, sur toute l'action ☐ Oui, sur une grande partie du temps de l'action ☐ Non, sur une partie marginale de l'action ☐ Non, pas du tout
3. Est-ce que le projet (méthode et contenu) s'appuie sur une action déjà évaluée et efficace ou sur des données probantes [définition ci-dessus] fiables ? (évaluation d'impact rigoureuse, références scientifiques mentionnées, accessibles...)	☐ Oui, totalement ☐ Oui, partiellement ☐ Non, très peu ☐ Non, pas du tout
4. Est-ce qu'une évaluation des effets du projet sur les changements de comportement est prévue et expliquée ?	☐ Oui, évaluation réalisée par une structure extérieure compétente prévue ☐ Oui, évaluation prévue par le porteur ☐ Non, uniquement des questionnaires sur l'appréciation et/ou un bilan de réalisation ou participation des ateliers prévus ☐ Non, aucune évaluation prévue

B. La capacité du porteur à cibler le public pertinent pour l'action

✓ L'impact d'une action sera plus important si elle vise un public avec des besoins liés à la thématique traitée et si elle inclut les publics en situation de vulnérabilité [\[définition page 1\]](#).

✗ L'impact d'une action sera plus faible si elle s'adresse à des personnes qui n'ont pas de besoins liés à la problématique traitée et/ou qui ne sont pas en situation de vulnérabilité.

5. Est-ce que le projet décrit clairement le public ciblé et en quoi il est particulièrement concerné par la problématique de santé visée ? (ex : une action ciblant la prévention des chutes est plus efficace auprès d'un public à risque de chute [Consulter la synthèse « Activité physique »])	☐ Oui, public directement concerné ☐ Oui, public potentiellement concerné ☐ Non, public peu concerné ☐ Non, public pas du tout concerné
6. Est-ce que le projet cible spécifiquement des personnes en situation de vulnérabilité ? [définition de vulnérabilité page 1]	☐ Oui, personnes totalement ciblées ☐ Oui, personnes partiellement ciblées ☐ Non, personnes peu ciblées ☐ Non, personnes pas du tout ciblées
7. Est-ce que le porteur décrit une méthode pertinente et réaliste, via ses ressources propres ou des partenariats, pour repérer et recruter les publics ciblés ? (démarche d'aller-vers, communication...)	☐ Oui, totalement ☐ Oui, partiellement ☐ Non, peu ☐ Non, pas du tout

C. La capacité du porteur à disposer des intervenants pertinents pour mener l'action

- ✓ Une action menée par des **intervenants qualifiés** (présence d'un CV, un diplôme, une certification) garantit davantage la qualité de l'animation et des activités proposées aux participants. **L'expérience** des intervenants est un moyen de confirmer leurs qualifications et pertinences. À défaut d'intervenants identifiés, le porteur doit démontrer une capacité à recruter des intervenants qualifiés et compétents sur la ou les thématiques de l'action.
- ✗ Une action menée par des **intervenants non qualifiés** présente un risque pour les participants à la fois sur le contenu des messages, des activités et la manière de s'adresser aux personnes. Cela est particulièrement vrai pour des pratiques avec des risques de dérives sectaires.

8. Est-ce que des intervenants qualifiés sont identifiés et/ou le porteur démontre une capacité à recruter des intervenants qualifiés par rapport à l'action ?

- ☐ Oui, pour la totalité des intervenants nécessaires à l'action
- ☐ Oui, pour une grande partie des intervenants nécessaires à l'action
- ☐ Non, pour une faible partie des intervenants nécessaires à l'action
- ☐ Non, pour aucun intervenant

D. La capacité du porteur à réaliser l'action sur le territoire en s'appuyant sur ses ressources ou des partenariats

- ✓ La capacité du porteur à mobiliser ses ressources propres et/ou des partenaires locaux est essentielle à l'impact de l'action pour ses participants et à sa réussite. **L'effectivité des partenariats** atteste de la capacité du porteur à mettre en œuvre l'action et s'évalue en fonction des niveaux de prise de contact avec les partenaires (identifiés, contactés, lettre d'engagement...).

- ✗ L'absence ou la faiblesse de ressources propres et/ou de partenariats est dommageable pour l'impact de l'action auprès des participants.

9. Est-ce que le porteur a identifié et mobilisé de manière pertinente les ressources et l'offre locales pour ancrer l'action dans le territoire et permettre aux participants de s'approprier ces ressources de manière durable après la fin de l'action ? Exemples : - Utilisation des infrastructures du territoire ; - Information sur les activités proposées par la commune...	☐ Oui, totalement ☐ Oui, partiellement ☐ Non, peu ☐ Non, pas du tout
10. Est-ce que le porteur a les moyens, via ses ressources ou des partenariats effectifs, de réaliser opérationnellement l'action ? Exemples : - Lieu de l'action accessible ; - Solution de transport si nécessaire en fonction du public ciblé ; - Ingénierie de projet crédible...	☐ Oui, totalement ☐ Oui, partiellement ☐ Non, peu ☐ Non, pas du tout

Décision de financement et remarques

Montant total du projet	Montant sollicité à la CFPPA	Demande de financement
..... €	 €	☐ annuel ☐ pluriannuel

Montant accordé €	Accord de financement ☐ annuel ☐ pluriannuel ☐ année N : € ☐ année N +1 : € ☐ année N +2 : €
-----------------------------------	---

Espace réservé aux instructeurs pour apporter des remarques complémentaires à l'analyse :

- Si le projet n'est pas financé par la CFPPA : les raisons du refus ;
- Si le projet est financé par la CFPPA : les points de vigilance éventuels pour la mise en œuvre.

Remarques